

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Société Assurances Multirisques Ittihad

AMI Assurances (S.A)

Siège Social : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

La société Assurances Multirisques Ittihad-AMI, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 05 Juin 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M Chiheb GHANMI et Mme Emna RACHIKOU.

BILAN ARRETE AU 31/12/2018

(Exprimé en dinars)

ACTIF Situation arrêtée au 31/12/2018	31/12/2018			31/12/2017
	Brut	Amortissement et provision	Net	Net
AC1-Actifs incorporels				
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	1 754 584	1 305 147	449 437	396 908
AC13- Fonds commercial	1 224 087	486 419	737 668	767 194
	2 978 671	1 791 566	1 187 105	1 164 102
AC2-Actifs corporels d'exploitation				
AC21-Installations techniques et machines	5 460 133	3 129 507	2 330 626	2 207 991
AC22-Autres installations, outillage et mobilier	1 902 249	927 268	974 981	992 787
AC23- Acomptes versées et immobilisations encours	115 586	0	115 586	118 278
	7 477 968	4 056 775	3 421 193	3 319 056
AC3-Placements				
AC31-Terrains et constructions				
AC311-Terrains et constructions d'exploitation	73 841 282	3 372 101	70 469 181	71 850 159
AC312-Terrains et constructions hors exploitation				
AC32-Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation	1 405 999	691 322	714 677	714 677
AC324- Obligations et autres titres à revenus fixes				
AC33-Autres placements financiers				
AC331- Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	46 808 853	4 810 581	41 998 272	53 236 536
AC332- Obligations et autres titres à revenus fixe	189 000 727		189 000 727	143 923 555
AC334- Autres prêts	7 170 526	610 000	6 560 526	6 923 933
AC335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	5 027 772		5 027 772	3 463 143
AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises	244 994		244 994	288 408
	323 500 155	9 484 005	314 016 150	280 400 410
AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510-Provision pour primes non acquises	761 284	0	761 284	780 948
AC520-Provision d'assurance vie	6 102 973	0	6 102 973	5 589 730
AC530-Provision pour sinistres vie	424 437	0	424 437	556 666
AC531-Provision pour sinistres non vie	11 097 764	0	11 097 764	6 796 213
	18 386 457	0	18 386 457	13 723 557
AC6-Créances				
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611-Primes acquises et non émises	566 491	0	566 491	2 322 637
AC612-Autres créances nées d'opération d'assurance directe	66 753 627	42 798 909	23 954 719	25 575 818
AC613-Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	32 062 982	2 771 858	29 291 123	29 426 297
AC62- Créances nées d'opérations de réassurance	4 418 911	3 173 332	1 245 579	649 315
AC63-Autres créances			0	
AC631-Personnel	327 961		327 961	313 540
AC632-Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	18 786 917	26 780	18 760 137	25 783 209
AC633-Débiteurs divers	5 487 474	503 098	4 984 377	1 712 027
	128 404 363	49 273 977	79 130 387	85 782 843
AC7-Autres éléments d'actif				
AC71-Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	17 161 279	6 343 936	10 817 343	12 254 620
AC72-Charges reportées				
AC721-frais d'acquisition reportés	7 454 677		7 454 677	7 657 489
AC722-Autres charges à répartir	2 366 220	2 366 220		128 471
AC73-Comptes de régularisation Actif				
AC731-Intérêts et loyers acquis et non échus	6 793 265	79 138	6 714 127	10 192 481
AC733-Autres comptes de régularisation	312 755		312 755	1 513 868
	34 088 196	8 789 294	25 298 902	31 746 929
Total de l'actif	514 835 810	73 395 617	441 440 194	416 136 898



ANNEXE 2

BILAN ARRETE AU 31/12/2018

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2018	31/12/2017
Situation arrêtée au 31/12/2018		
Capitaux propres		
CP1- Capital social	23 135 980	23 135 980
CP2- Réserves et primes liées au capital	18 133 932	18 133 932
CP3- Résultats reportés	-79 917 985	-38 251 794
CPR- Réserve spéciale de réévaluation	44 410 222	44 410 222
CPTP-Titres participatifs	35 000 000	
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	40 762 148	47 428 339
CP6- Résultat de l'exercice	-75 567 136	-41 666 190
Total capitaux propres avant affectation	-34 804 988	5 762 149
PA1-Autres passifs financiers		
PA13-Autres emprunts	0	0
	0	0
PA2-Provisions pour autres risques et charges		
PA23-Autres provisions	2 243 292	1 706 391
	2 243 292	1 706 391
PA3-Provisions techniques brutes		
PA310- Provisions pour primes non acquises	59 128 381	61 645 195
PA320- Provisions assurances vie	32 524 913	33 313 583
PA330- Provision pour sinistres (vie)	5 165 098	4 730 310
PA331- Provision pour sinistres (non vie)	343 147 198	281 612 238
PA340- Provision pour PB et ristourne (Non vie)	94 398	
PA361- Autres provisions techniques (non vie)	8 051 874	7 449 402
	448 111 862	388 750 728
PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	7 152 041	4 224 397
PA6-Autres dettes		
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance	5 446 022	3 537 465
PA63-Autres dettes		
PA631-Dépôts et cautionnements reçus	182 900	170 400
PA632-Personnel		
PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 528 466	5 829 031
PA634-Créditeurs divers	1 210 631	846 380
	13 368 019	10 383 276
PA7-Autres passifs		
PA71-Comptes de régularisation Passif		
PA712-Autres comptes de régularisation Passif	5 369 968	5 309 956
	5 369 968	5 309 956
Total du passif	476 245 182	410 374 748
Total des capitaux propres et du passif	441 440 194	416 136 898



Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie
(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2018	Opérations brutes 31/12/2018	Cessionset/ou rétrocessions 31/12/2018	Opérations nettes 31/12/2018	Opérations nettes 2017
PRNV1- Primes acquises				
PRNV 11- Primes émises et acceptées	164 664 023	-9 377 152	155 286 870	151 610 407
PRNV 12- Variation de la provision pour primes non acquises	2 516 813	-19 665	2 497 149	-11 186 243
	167 180 836	-9 396 817	157 784 019	140 424 164
PRNT3- Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	9 657 202		9 657 202	7 245 785
PRNV2- Autres produits techniques	0	0	0	0
CHNV1- Charges de sinistres				
CHNV 11- Montants payés	-121 714 499	1 781 673	-119 932 826	-108 486 842
CHNV 12- Variation de la provision pour sinistres	-61 534 961	4 301 551	-57 233 410	-18 739 054
	-183 249 459	6 083 224	-177 166 236	-127 225 897
CHNV2- Variation des autres provisions techniques	-602 471	0	-602 471	-7 449 402
CHNV3- Participation aux bénéfices et ristournes	-94 398	0	-94 398	-150 946
CHNV4- Frais d'exploitation				
CHNV 41- Frais d'acquisition	-19 049 768		-19 049 768	-18 681 873
CHNV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-187 575		-187 575	1 606 487
CHNV 43- Frais d'administration	-25 013 483		-25 013 483	-24 865 587
CHNV 44- Commissions reçues des réassureurs		1 185 530	1 185 530	1 072 764
	-44 250 826	1 185 530	-43 065 295	-40 868 210
CHNV5- Autres charges techniques	-14 998 205		-14 998 205	-24 765 508
RTNV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance)	-66 357 321	-2 128 063	-68 485 383	-52 790 013



Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie
(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2018	Opérations brutes 31/12/2018	Cessionset/ou rétrocessions 31/12/2018	Opérations nettes 31/12/2018	Opérations nettes 2017
PRV1- Primes				
PRV 11- Primes émises et acceptées	3 701 564	-1 508 301	2 193 262	3 782 609
	3 701 564	-1 508 301	2 193 262	3 782 609
PRV2- Produits des placements				
PRV 21- Revenus des placements	629 496		629 496	1 157 484
PRV 22- Produits des autres placements	104 710		104 710	261 968
PRV 23- Reprise de corrections de valeurs sur placements	708 006		708 006	57 199
PRV 24- Profits provenant de la réalisation des placements			0	0
	1 442 213	0	1 442 213	1 476 651
CHV1- Charges de sinistres				
CHV 11- Montants payés	-1 840 947	439 670	-1 401 277	-1 302 201
CHV 12- Variation de la provision pour sinistres	-434 788	-132 229	-567 017	198 754
	-2 275 736	307 441	-1 968 294	-1 103 447
CHV2- Variation des autres provisions techniques				
CHV 21- Provisions d'assurance vie	788 670	513 243	1 301 913	-1 817 194
CHV 22- Autres provisions techniques	0	0	0	0
	788 670	513 243	1 301 913	-1 817 194
CHV3- Participation aux bénéfices et ristournes	0		0	0
CHV4- Frais d'exploitation				
CHV 41- Frais d'acquisition	-400 565		-400 565	-677 104
CHV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-15 238		-15 238	-10 761
CHV 43- Frais d'administration	-565 863		-565 863	-647 484
CHV 44- Commissions reçues des réassureurs		334 872	334 872	277 611
	-981 666	334 872	-646 794	-1 057 738
CHV5- Autres charges techniques	-384 705,998		-384 706	-824 279
CHV9- Charges de placement				
CHV 91- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-49 458		-49 458	-14 355
CHV 92- Correction de valeur sur placements	-341 642		-341 642	-300 817
CHV 93- Pertes provenant de la réalisation des placements	-90 201		-90 201	-350 176
	-481 301	0	-481 301	-665 349
RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	1 809 037	-352 745	1 456 292	-208 745



ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2018	31/12/2018	31/12/2017
RTNV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	-68 485 383	-52 790 013
RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	1 456 292	-208 745
PRNT1- Produits des placements (assurances et/ou réassurance non vie)		
PRNT11- Revenus des placements	7 059 499	11 822 310
PRNT12- Produits des autres placements		
PRNT13- Reprise de corrections de valeurs sur placements	1 174 273	2 675 694
PRNT14- Profits provenant de la réalisation des placements	7 939 950	584 216
	16 173 722	15 082 220
CHNT1- Charges des placements		
CHNT11- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-554 652	-146 621
CHNT12- Correction de valeur sur placements	-3 831 351	-3 072 488
CHNT13- Pertes provenant de la réalisation des placements	-1 011 556	-3 576 629
	-5 397 558	-6 795 739
CHNT2- Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-9 657 202	-7 245 785
PRNT2- Autres produits non techniques	63 615	0
CHNT3- Autres charges non techniques	-536 901	0
Résultat provenant des activités ordinaires	-66 383 415	-51 958 064
CHNT4- Impôts sur les résultats	-9 178 421	10 296 874
Impôts exigibles	-384 748	-372 241
Impôts différés	-8 793 673	10 669 115
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	-75 561 836	-41 661 190
CHNT5- Pertes extraordinaires	-5 300	-5 000
Résultat net de l'exercice	-75 567 136	-41 666 190
Effets des modifications comptables	0	-50 639 292
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	-75 567 136	-92 305 483



TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2018	2018	2017
HB1- Engagements reçus	182 900	2 345 000
HB2- Engagements donnés		
HB21- Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées		
HB22- Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
HB23- Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24- Autres engagements donnés		
HB3- Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		
HB4- Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
HB5- Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
HB6- Autres valeurs détenues pour compte de tiers		



ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2018	2018	2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	184 213 280	171 927 364
Sommes versées pour paiement des sinistres	-122 530 849	-113 961 934
Commissions versées aux intermédiaires	-18 463 214	-15 505 603
Encaissements des sinistres pour cessions		
Décaissements des primes pour cessions	-2 936 856	-3 117 700
Commissions reçues des cessions		
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-17 289 105	-19 935 227
Variation des espèces reçues des cessionnaires		
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-133 424 478	-101 451 394
Encaissements liés à la cession de placements financiers	94 636 394	104 421 101
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-33 487 474	-26 953 266
Produits financiers reçus	19 317 502	8 426 619
Autres mouvements	-2 966 967	-1 652 309
Flux de trésorerie affecté à l'exploitation	-32 931 768	2 197 651
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-988 559	-1 170 304
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières		
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Autres mouvements		
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-988 559	-1 170 304
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Encaissements Titres participatifs	35 000 000	
Décaissements Billet de trésorerie		
Distribution Dividende		
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	35 000 000	0
Variation de trésorerie	1 079 673	1 027 347
Trésorerie de début de l'exercice	16 081 606	15 054 260
Trésorerie de fin d'exercice	17 161 279	16 081 606

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2018

I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

Dénomination sociale : Assurances Multirisques El Ittihad- AMI

Siège social : Cité des pins, zone Nord Est les Berges du Lac

Téléphone : +216 70 026 000

Email : courrier@assurancesami.com

Site web : www.assurancesami.com

Assurances Mutuelles Ittihad « AMI » a été créée en 2003 dans la forme d'une société mutuelle. Elle a pour objet en Tunisie comme à l'étranger, la réalisation et la gestion des contrats ou de convention d'assurance et de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les sociétés d'assurances.

Le fonds commun s'élève à 6 503 402 DT au 31 Décembre 2013. Il représente le cumul des droits d'adhésion de 20 DT chacun versés par les adhérents de l'AMI depuis sa création à la date du 31/12/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du **18/10/2014** a décidé la transformation de la société d'Assurance Mutuelle Ittihad en société anonyme sous la dénomination « Société d'Assurances Multirisques Ittihad » avec le nom commercial AMI Assurances et avec un capital social de 13.220.560 dinars réparti en 13.220.560 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar l'action.

Le capital social initial de **13.220.560 DT** provient de :

- La conversion d'une partie du fonds des adhérents d'un montant de 1 735 140 DT, ayant donné lieu à l'émission de 1 735 140 actions de 1 DT chacune. Le reliquat du fonds, soit un montant de 4 814 942 DT a été logé dans les autres capitaux propres.
- L'émission de 1 570 000 actions en numéraires d'une valeur nominale de 1 DT chacune, au prix d'émission de 20 DT l'action. La prime d'émission en découlant s'est élevée à 29 830 000 DT.
- L'incorporation d'une partie de la prime d'émission dans le capital d'un montant de 9 915 420 DT ayant donné lieu à l'émission de 9 915 420 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 DT et l'attribution de 3 nouvelles actions gratuites pour chaque action détenue ancienne

La société a également changé de dénomination sociale pour devenir **Assurance Multirisques ITTIHAD « AMI assurances »**

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **23 Octobre 2015** a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5 288 224 DT pour le porter de 13 220 560 DT à **18 508 784 DT**, et ce, par l'émission de 5 288 224 nouvelles actions au prix de 6,250 DT l'une soit 1 DT de nominal et 5,250 DT de prime d'émission. Ces actions ont été souscrites selon la parité de deux (2) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes et ont été libérées intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le **22 Juin 2017** a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 4 627 196 DT pour le porter de 18 508 784 DT à **23 135 980 DT**, et ce, par l'émission de 4 627 196 actions gratuites.

L'AMI est régie par le code des assurances qui est promulgué par la loi N° 92-24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94-10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97-24 du 28 Avril 1997, la loi N° 2002-37 du 1er Avril 2002, la loi n°2005-86 du 15 août 2005 et la loi 2014-47 du 24 juillet 2014.

L'AMI fournit ses produits et services à travers 135 agences, 40 courtiers et 2 succursales répartis sur tout le territoire Tunisien.

III - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

A - NOTE SUR LE RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

A1- Déclaration de conformité :

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2018, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 et notamment par les normes comptables sectorielles (NC 26, 27, 28, 29, 30 et 31) relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance (arrêté du ministre de finances du 26 juin 2000).

B - BASE DE MESURE

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués au coût historique, à l'exception des biens immobiliers qui sont évalués à leur juste valeur.

C - METHODES COMPTABLES PERTINENTES

C 1 : Les actifs incorporels et corporels

Les immobilisations sont inscrites à l'actif à leurs coûts historiques (valeurs du transfert ou d'acquisition) à l'exception des terrains et des constructions qui ont été évalués à leur juste valeur (selon les rapports d'un expert en immobilier).

Les immobilisations sont amorties linéairement sur la base des taux suivants :

▪ Constructions	5%
▪ Fonds commercial	3%
▪ Agencements et Aménagements	10%
▪ Matériel et mobilier de bureau	5%
▪ Matériel informatique	15%
▪ Matériels de transport	20%
▪ Logiciels	33%

La gestion des actifs admis en représentation des provisions techniques n'est pas organisée selon le principe du cantonnement tel que prévu par l'article 30 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

C 2 : Les placements

C 2-1- Les placements immobiliers :

Les terrains et les constructions figurent au bilan à leur valeur nette comptable. Les valeurs brutes correspondent à leur valeur d'usage déterminée par un expert en immobilier. Les constructions font l'objet d'un amortissement sur une base linéaire.

C 2-2- Autres placements

- Coût d'entrée des titres

Les titres cotés et les titres non cotés sont comptabilisés en participations pour leurs coûts d'acquisition (valeur boursière ou valeur d'émission).

Les frais accessoires, tels que les commissions boursières et les frais de courtage, sont comptabilisés en charges.

Les emprunts obligataires et les bons de trésor (titres à revenus fixes) sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

- Evaluation à la date de clôture

Les titres des sociétés cotées en bourse font l'objet d'une évaluation selon le cours boursier moyen du mois de décembre.

Les titres des sociétés non cotées font l'objet d'une évaluation à la valeur mathématique.

Aussi bien pour les titres cotés que les titres non-cotés, les plus-values latentes ne sont pas constatées et les moins-values latentes sont provisionnées.

- Revenus des actions

Les dividendes sont constatés parmi les produits de l'exercice au cours duquel le droit au dividende est établi (décision de distribution par l'organe compétent).

C 3 : Les créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance, les créances subrogées aux entreprises d'assurance et les autres créances :

- Les créances nées d'opérations d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance (IDA, ...).
- Les créances nées d'opération de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes.
- Les créances subrogées aux entreprises d'assurance enregistrent les créances sur les compagnies d'assurance
- Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance, tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

-Les créances nées d'opérations d'assurance directe sont provisionnées conformément à la circulaire du Comité Général des Assurances n°24 /2017 du 29/03/2017 :

* Les créances sur les assurés (siège et succursales) par ancienneté aux taux suivants :

2016 et antérieurs	100%
2017	20%
2018	0%.

* Les créances sur les intermédiaires (agents et courtiers) par ancienneté aux taux suivants : 2015 et antérieurs 100%

2016	80%
2017	60%
2018	20%

-Les créances subrogées aux entreprises d'assurance sont provisionnées par ancienneté aux taux suivants :

2016 et antérieurs	100%
2017	20%
2018	0%.

-Les créances contentieuses, les chèques et les effets impayés sont provisionnées en totalité.

C 4 : Les provisions techniques

C 4-1 : Provisions spécifiques à l'assurance vie :

- **Les provisions mathématiques :** Les provisions mathématiques correspondent à la date d'inventaire à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés. Elles sont déterminées par contrat conformément aux notes techniques certifiées par un actuair et en respect de l'arrêté du ministre des finances du 05 janvier 2009.
- **Provision pour sinistres à payer :** Cette provision enregistre le montant estimé de la dette de l'AMI envers les assurés / bénéficiaires au titre des sinistres survenus, rachats et arrivées à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non encore réglés à cette date. Elle est évaluée dossier par dossier. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) conformément à l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

C 4-2 : Provisions spécifiques à l'assurance non vie :

- **Provisions pour primes non acquises :** La provision pour primes non acquises est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime ou, à défaut, du terme du contrat. Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis telle que prévue par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

- **Provisions pour sinistres à payer :** Les sinistres à payer sont évalués dossier par dossier et donnent lieu à une mise à jour permanente.

Les provisions techniques sont évaluées par références à l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001 et aux normes comptables sectorielles.

Le constat qui est fait au début de 2017, a motivé l'examen approfondi de ces méthodes avec l'intervention d'un actuair. Cet examen a abouti à conclure que les méthodes d'évaluation antérieurement appliquées nécessitent des changements compte tenu du contexte actuel de l'AMI.

Ces changements se résument dans ce qui suit :

	Méthode appliquée en 2016	Méthode appliquée en 2017
<u>Sinistres corporels</u>		
1- Evaluation des dossiers IBNeR	Evaluation basée sur les documents disponibles dans les dossiers.	Il a été appliqué un complément résultant de l'application des coefficients d'aggravation sur la charge de sinistre par année de survenance constatée à fin 2017 et tenant compte des ajustements des auditeurs externes.
2- Evaluation des couts des tardifs	Le cout appliqué pour l'évaluation des dossiers tardifs est le cout moyen : selon la méthode préconisée par le CGA sur la base des données de N-1, N-2 et N-3	Le cout appliqué pour l'évaluation des dossiers tardifs est : - Le cout moyen par année de survenance pour les années 2010 à 2016. - Le cout moyen 2016 ajusté par le taux d'augmentation du SMIG pour les tardifs de 2017
3- Nombre des tardifs	La méthode appliquée pour déterminer le nombre des tardifs est la méthode triangulaire de projection par le nombre (les dossiers dont la responsabilité est différente de zéro) et en appliquant un facteur de passage sur la base de la moyenne des valeurs.	La méthode appliquée pour déterminer le nombre des tardifs est la méthode triangulaire de projection par le nombre (les dossiers dont la responsabilité et le cout total sont différents de zéro) pour la période (2003-2017) et moyennant un ajustement par les facteurs de passage suivants : - Facteurs appliqués à l'année de survenance 2017 : sur la base de la valeur supérieure de passage de N+1 pour chaque année de développement - Facteurs appliqués à l'année de survenance 2016 : sur la base de la valeur supérieure de passage de N+1 à N+2 pour l'année de développement 2018 - Facteurs appliqués au reste du triangle : sur la base de la moyenne des
4- Chargement de gestion		

	Le taux de 1,9%	valeurs Le taux de 5%
<u>Sinistres matériels</u> 1- Complément d'évaluation des dossiers IBNeR 2- Cout des tardifs 3- Nombre des tardifs	Evaluation basée sur les documents disponibles dans les dossiers Le cout appliqué pour l'évaluation des dossiers tardifs est le cout moyen : selon la méthode préconisée par le CGA sur la base des données de N-1, N-2 et N-3 La méthode appliquée pour déterminer le nombre des tardifs est la méthode triangulaire de projection par le nombre et en appliquant un facteur de passage sur la base de la moyenne des valeurs	Complément résultant de l'application d'un cout moyen reflétant l'effet de de l'inflation aux dossiers en cours à la date de clôture pour les années de survenance 2015, 2016 et 2017 Le cout appliqué pour l'évaluation des dossiers à la date de clôture de l'exercice 2017 selon le taux d'inflation annuel sur la période (2015-2016-2017) La méthode appliquée pour déterminer le nombre des tardifs est la méthode triangulaire de projection par le nombre appliquée séparément pour les dossiers RC et les dossiers dommages pour la période 2010-2017 et pour les dossiers défense et dommage dont le cout total est différent de 0

L'application rétrospective des changements des méthodes d'évaluation des provisions pour sinistres à payer, a entraîné l'ajustement des capitaux propres d'ouverture pour un montant brut avant l'effet d'impôt de 59 863 363 D.

Suit à ce constat et pour une meilleure estimation des engagements techniques et la mise en place des bonnes pratiques, AMI assurances a procédé à l'audit des provisions pour sinistres à payer auto arrêtés au 31-12-2018 et a confié cette mission à deux cabinets indépendants.

Cette mission avait pour objectif :

- ✓ Le diagnostic des procédures de gestion physique des dossiers de sinistres depuis l'ouverture jusqu'au classement définitif et du système d'information d'indemnisation et de provisionnement.
- ✓ Le recensement des dossiers avec la collecte de toutes les informations complémentaires utiles et indispensables
- ✓ La revue détaillée de l'évaluation des dossiers sinistres non clôturés au 31 Décembre 2018 et ce par bénéficiaire et par prestataire de services
- ✓ Le rapprochement entre l'inventaire physique des dossiers et le registre des sinistres.

Ainsi, cette action a mené à l'ajustement des provisions sur la base des données disponibles dans les dossiers physiques, à la mise à jour des coûts moyens et à la requalification de la responsabilité de certains sinistres. Les tardifs ont été estimés compte tenu d'un ajustement ayant porté à la fois sur le nombre des dossiers et sur les coûts moyens arrêtés par année de survenance.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la société et en application de la circulaire n°258 de l'année 2010 du ministre des finances.

Des chargements de gestion sont déterminés en fonction des frais de gestion de sinistre (5% pour la Provision pour Sinistres à Payer).

La provision pour sinistres à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

- **Provision pour risques en cours :** pour évaluer cette provision, on calcule pour chacune des catégories d'assurance, le montant total des charges de sinistres rattachés à l'exercice courant et à l'exercice précédent et des frais d'administration autre que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent. Et on rapporte ce total au montant des primes brutes émises au cours de ces exercices corrigé de la variation sur la même période, des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises ; si ce rapport est supérieur à 100 %, l'écart constaté par rapport à 100 % est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.

- **Provision d'égalisation :** Cette provision comprend tous les montants qui sont provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux notamment grêle, assurance-crédit et assurance caution.

Elle est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des primes ou cotisation d'assurance de l'exercice.

C 5- Les revenus :

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières qui s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation centrale et permanente.

Les primes souscrites par les assurés sont constatées en revenus à la date de signature du contrat et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

C 6- Les charges par destination :

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

La comptabilité analytique vient compléter la comptabilité générale. Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité.

La ventilation des charges par destination se présentent comme suit :

- **Charges d'acquisition des contrats :** Les frais d'acquisition correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la conclusion des contrats d'assurance. Ils comprennent tant les frais directement imputables, tels que les commissions d'acquisition et les frais d'ouverture de dossiers ou d'admission des contrats d'assurance dans le portefeuille, que les frais indirectement imputables, tels que les frais de publicité ou les frais administratifs liés à l'établissement des contrats. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais d'entretien des bureaux occupés par le service commercial, les frais de publicité et du marketing, les commissions d'acquisition et les frais des réseaux commerciaux.
- **Frais d'administration des contrats :** Les frais d'administration des contrats correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent notamment les frais d'encaissement des primes, d'administration du portefeuille, de gestion des participations aux bénéfices et de ristournes et de réassurance acceptée et cédée. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais de publicité ou les frais administratifs liés à l'établissement des contrats, les frais d'entretien et des fournitures des bureaux occupés par le service des indemnisations, l'établissement des contrats, les

commissions de gestion et d'encaissement et les frais de contentieux liés aux primes.

- **Les frais de gestion des sinistres** : Les frais de gestion des sinistres correspondent aux frais internes et externes occasionnés par le traitement des dossiers sinistres (Ouverture des dossiers, évaluation, règlement). Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais d'entretien et des fournitures des bureaux occupés par le service des indemnisations, les frais de contentieux et les commissions comptabilisées au titre de la gestion des sinistres.
- **Frais de gestion des placements** : Les frais de gestion des placements correspondent aux frais internes et externes occasionnés par l'activité de gestion des placements. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, la quote-part d'entretien du local occupé par le service financier, les dotations aux provisions pour dépréciation des valeurs, les moins-values sur réalisation des placements, les commissions bancaires et les pertes de changes.
- **Autres charges techniques** : Les autres charges techniques correspondent aux frais internes et externes qui exceptionnellement ne peuvent être affectés ni directement ni par l'application d'une clé de répartition à l'une des destinations définies par la norme.

Au cours des exercices antérieurs, les commissions des agents étaient affectées en totalité aux Charges d'acquisition, les frais de gestion des sinistres comptabilisés directement dans la classe 6, étaient affectés aux charges de sinistres et tous les autres frais généraux étaient affectés aux frais d'administration.

En 2018, AMI assurances a procédé à la revue du processus de ventilation des charges. Cette action a impacté la présentation des états de résultat en reclassant tous les frais qui ne peuvent être affectés ni directement ni par l'application d'une clé de répartition, de la rubrique charges d'administration à la rubrique autres charges techniques.

La répartition des charges par destination entre les branches est proportionnelle au chiffre d'affaires.

C 7- Affectation des produits nets des placements :

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins-values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non-vie et vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques et des capitaux propres.

L'affectation de ces produits nets non-vie à chaque catégorie est effectuée au prorata des provisions techniques moyennes ((provisions techniques à l'ouverture + provisions techniques à la clôture) /2).

C 9- Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

C10- Méthode de comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices :

A partir de l'exercice 2017, l'AMI a appliqué la méthode du report d'impôt pour la comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices.

Cette méthode consiste à calculer la charge d'impôt sur les bénéfices sur la base du résultat comptable de l'exercice en corrigeant l'impôt exigible par l'effet :

- Des écarts temporelles entre la base fiscale et la valeur comptable des actifs et passifs.
- Des déficits fiscaux reportables et récupérables (ayant une probabilité d'être récupérés dans les exercices suivants).

Le choix de cette méthode est motivé par :

- Un meilleur respect des conventions comptables prévues par le cadre conceptuel et notamment la convention de rattachement des charges aux produits.
- Le caractère significatif de la fiscalité différée au sein de l'AMI.
- Un avis émis par l'OECT en faveur de la comptabilisation de l'impôt différé, en se basant sur les conventions comptables prévues dans le cadre conceptuel de la comptabilité.

E- Dérogations relatives aux provisions techniques :

Par dérogation aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et de la norme comptable n°29 relatives aux provisions techniques, il n'a pas été procédé au calcul des provisions techniques suivantes en raison de l'absence d'informations nécessaires et de leur impact non significatif sur les états financiers :

- ***Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques :*** Elle correspond à la différence, calculée pour les placements, entre le montant

global de la valeur de marché et la valeur comptable nette des placements concernés quand cette différence est négative. L'absence d'un marché actif notamment pour les placements immobiliers rend difficile la détermination de cette provision.

- ***Provision pour frais de gestion vie*** : Elle a pour objet de couvrir les charges de gestion futures des contrats non couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers. Les charges de gestion futures des contrats correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.
- ***Provision pour participation aux bénéfices (non-vie)*** : Elle comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés ou ne sont pas inclus dans un fonds spécial. Le montant de la participation aux bénéfices est déterminé par rapport aux obligations contractuelles.
- ***Provision pour sinistres à payer (sinistres matériels - branche auto) selon les méthodes statistiques*** : L'AMI calcule la provision pour sinistres à payer en se basant uniquement sur la méthode d'évaluation dossier par dossier et non pas la plus élevée des trois méthodes réglementaires suivantes :
 - ✓ Évaluation dossier par dossier
 - ✓ Évaluation par référence au coût moyen des sinistres des exercices antérieurs
 - ✓ Évaluation basée sur les cadences de règlement

Provision pour égalisation vie : Elle est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès

III - NOTES SUR LE BILAN :

AC1 - Actifs incorporels

Le solde net de cette rubrique est de 1 187 105 DT à la fin de l'exercice 2018 contre 1 164 102 DT au 31/12/2017, soit une augmentation de 23 003 DT et il se détaille comme suit :

Désignations	Val. brute au 31/12/2018	Cumul amort 31/12/2018	Val. nette au 31/12/2018	Val. nette au 31/12/2017
Logiciels	1 754 584	1 305 147	449 437	396 908
Indemnité compensatrice (fonds commercial)	1 224 087	486 419	737 668	767 194
Total	2 978 671	1 791 566	1 187 105	1 164 102

AC2 - Actifs corporels d'exploitation

Le solde net de cette rubrique au 31/12/2018 s'élève à 3 421 213 DT contre 3 319 056 DT au 31/12/2017, soit une augmentation de 82 032 DT se détaillant comme suit :

Désignations	Val. brute au 31/12/2018	Cumul amort 31/12/2018	Val. nette au 31/12/2018	Val. nette au
AAI siège	2 375 808	1 004 129	1 371 680	963 041
Matériel de transport	1 177 478	610 314	567 164	798 817
Matériel informatique	1 906 866	1 515 064	391 802	446 133
Matériel et mobilier de bureau	1 902 249	927 268	974 981	992 787
Dépôts et cautionnements	115 586		115 586	118 278
Total	7 477 988	4 056 775	3 421 213	3 319 056

AC3 - Placements

Les placements nets totalisent la somme de 314 016 150 DT en 2018 contre 280 400 410 DT en 2017, soit une augmentation de 33 615 740 DT se détaillant comme suit :

Libellés	Placement Brut 2018	Amort/Prov. 2018	Placement Net 2018	Placement Net 2017	Variation Nette
Terrains et constructions	73 841 282	3 372 101	70 469 181	71 850 159	-1 380 978
Placements dans les entreprises liées et participations	1 405 999	691 322	714 677	714 677	0
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP.	46 808 853	4 810 581	41 998 272	53 236 536	-11 238 264
Obligations et autres titres à revenus fixes.	189 000 727	0	189 000 727	143 923 555	45 077 172
Autres dépôts et Prêts	12 443 292	610 000	11 833 292	10 675 483	1 157 809
Total	323 500 155	9 484 005	314 016 150	280 400 410	33 615 740

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2 et AC3 est présenté au niveau de l'annexe 8.

AC31- Terrains et constructions :

Le solde net de ce poste s'élève à 70 469 182 DT au 31/12/2018. Le détail de ce poste se présente ainsi :

LIBELLE	V.BRUTE AU 31/12/2018	CUMUL AMORT AU 31/12/2018	V.NETTE AU 31/12/2018
TERRAIN SFAX B ABDESSALEM	116 899		116 899
IMMEUBLE SFAX B ABDESSALEM	180 332	39 765	140 566
TERRAIN ET IMMEUBLE LAC 2	61 886 605	2 397 348	59 489 257
TERRAIN 15 RUE MAURITANIE	1 035 000	0	1 035 000
IMMEUBLE 15 RUE MAURITANIE	2 430 099	262 235	2 167 864
GARAGE RUE MZ BOURGUIBA TUNIS	505 336	43 204	462 133
DELEGATION SFAX	2 802 825	269 562	2 533 264
DELEGATION SOUSSE	1 625 443	143 286	1 482 157
DELEGATION BIZERTE	1 318 383	128 383	1 190 000
DELEGATION GABES	1 074 191	54 805	1 019 386
LOCAL NABEUL	458 106	26 461	431 645
CONST° EN COURS RUE MENZEL BOURGUIBA	8 064		8 064
ACTION IMMOBILIERE MAE	400 000	7 052	392 948
TOTAL	73 841 282	3 372 101	70 469 182

A compter de l'année 2017, les biens immobiliers sont évalués à leur valeur réévaluée issue d'une expertise directe et indépendante.

En effet, par dérogation à la méthode du cout historique telle que prévue par les normes comptables tunisiennes, l'AMI a procédé à l'évaluation des biens immobiliers à leur juste valeur à cette date et a procédé en conséquence à leur réévaluation.

Le recours au modèle de la réévaluation est motivé par :

- La recherche à présenter une information plus pertinente sur la valeur économique des placements immobiliers et par conséquent à rehausser les qualités de pertinence et de fiabilité des états financiers.
- La reconnaissance par la norme internationale IAS 16 du modèle de réévaluation pour l'évaluation des immobilisations postérieurement à leur comptabilisation initiale.
- L'adhésion à une tendance de plus en plus croissante qui converge vers d'adoption de l'approche de réévaluation.

La plus-value de réévaluation a été déterminée sur la base d'une évaluation faite par un expert judiciaire. Ladite évaluation a été jugée raisonnable et acceptable par le CGA à la suite de la consultation des services concernés du ministère des domaines de l'Etat.

La réévaluation, effectuée à la date de 31/12/2017 après la constatation des amortissements de l'année 2017, n'a pas eu d'effet sur le résultat de cet exercice. La plus-value de réévaluation, estimée à 44,410 MD a été comptabilisée, en majoration de la valeur brute des immobilisations d'une part et dans un compte de réserve spéciale de réévaluation d'autre part.

La réévaluation n'a pas eu d'impact fiscal en 2017 et en 2018. Également, elle sera sans incidence fiscale dans les exercices futurs tant que la réserve ne sera pas utilisée et le bien ne sera pas cédé.

AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation :

Le solde net de ce poste s'élève à 714 677 DT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

Libellés	Valeur Brute 2018	Provision 2018	Valeur nette 2018	Valeur nette 2017	Variation Nette
AT-TAKAFULIA	1 300 000	585 323	714 677	714 677	0
GMP	105 999	105 999	0	0	0
Total	1 405 999	691 322	714 677	714 677	0

AC331- Actions et autres titres à revenus variables et part dans les FCP:

Le solde net de ce poste s'élève à 41 998 272 DT au 31/12/2018 contre 53 236 536 DT au 31/12/2017, soit une diminution de 11 238 264 DT.

Cette rubrique englobe les parts sociales et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles l'AMI n'exerce ni un contrôle ni une influence notable.

Le détail de cette rubrique se présente ainsi :

Libellés	Valeur Brute 2018	Provision 2018	Valeur nette 2018	Valeur nette 2017	Variation Nette
Actions cotées	11 093 175	1 571 703	9 521 472	16 651 866	-7 130 394
Actions non cotées	10 593 375	3 238 878	7 354 496	9 386 229	-2 031 733
SICAV obligataire	299 117		299 117	1 991 730	-1 692 613
Fond commun de placement	24 823 187		24 823 187	25 206 711	-383 524
Total	46 808 853	4 810 582	41 998 272	53 236 536	-11 238 264

AC332 -Obligations et autres titres à revenus fixes :

Le solde net de cette rubrique s'élève à 189 000 727 DT au 31/12/2018 contre 143 923 555 DT au 31/12/2017, soit une augmentation de 45 077 173 DT.

Cette rubrique englobe les emprunts obligataires, les comptes à terme et les bons de caisse et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Emprunts obligataires	44 670 920	38 590 315	6 080 605
Bons de trésors et assimilés	67 579 807	54 933 240	12 646 568
Comptes de dépôts placements	76 750 000	50 400 000	26 350 000
Total	189 000 727	143 923 555	45 077 173

AC334 - Autres Prêts :

Le solde net de cette rubrique s'élève à 6 560 526 DT au 31/12/2018 contre 6 923 933 DT au 31/12/2017, soit une augmentation de 246 594 DT.

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignations	Valeur Brute 31/12/2018	Provision	Valeur Nette 31-12-2018	31/12/2017
Prêts au personnel	3 561 046	0	3 561 046	3 150 821
PRET SOCIETE HOTELIERE ET IMMOBILIERE AMILCAR	350 000	350 000	0	513 632
PRET GROUPEMENT MUTUALISTE POUR LA PREVOYANCE (GMP)	60 000	60 000	0	60 000
PRET RECALL HOLDING	2 999 480	0	2 999 480	2 999 480
PRET POLYCLINIQUE DU CAP BON PCB SA	200 000	200 000	0	200 000
Total	7 170 526	610 000	6 560 526	6 923 933

AC 335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :

Le solde net de cette rubrique s'élève à 5 027 772 DT au 31/12/2018 contre 3 463 143 DT au 31/12/2017, soit une augmentation de 1 564 629 DT. Ce solde se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Dépôt auprès de la TGT	5 027 772	3 463 143	1 564 629
Total	5 027 772	3 463 143	1 564 629

AC34 - Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31/12/2018 à 244 994 DT.

La répartition pour chaque catégorie de placement, entre les placements admis et les placements non admis en représentation des provisions techniques se présente comme suit :

Désignations	Valeur brute au 31/12/2018	Valeur nette au 31/12/2018	Placements admis en représentation des provisions techniques	Placements non admis en représentation des provisions
<i>Terrains et constructions d'exploitation</i>	73 841 282	70 469 181	70 469 181	0
<i>Placements dans les entreprises liées et participations</i>				
<i>Parts dans les entreprises avec un lien de participation</i>	1 405 999	714 677	714 677	
<i>Autres placements financiers</i>				
<i>Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP</i>	46 808 853	41 998 272	41 998 272	
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	189 000 727	189 000 727	189 000 727	
<i>Autres prêts</i>	7 170 526	6 560 526		6 560 526
<i>Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers</i>	5 027 772	5 027 772	0	5 027 772
<i>Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédant</i>	244 994	244 994		244 994
Total	323 500 154	314 016 150	302 182 857	11 833 292

AC5 - Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques s'élève à 18 386 457 DT au 31/12/2018 contre 13 723 557 DT au 31/12/2017, soit une augmentation de 4 662 900 DT.

Désignations	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Provision pour primes non acquises	761 284	780 948	-19 665
Provision d'assurances vie	6 102 973	5 589 730	513 243
Provision pour sinistres vie	424 437	556 666	-132 229
Provision pour sinistres non vie	11 097 764	6 796 213	4 301 551
Total	18 386 457	13 723 557	4 662 900

AC6 - Créances

Les créances totalisent un montant net de 79 130 387 DT au 31/12/2018 contre 85 782 843 DT au 31/12/2017, soit une diminution de 6 652 458 DT et se détaillent comme suit :

Libellés	Valeur Brute 2018	Provision 2018	Valeur nette 2018	Valeur nette 2017	Variation nette
Primes acquises et non émises	566 491		566 491	2 322 637	-1 756 146
Créances nées d'opérations d'assurance directe	66 753 627	42 798 909	23 954 718	25 575 819	-1 621 101
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise s'assurance	32 062 982	2 771 858	29 291 124	29 426 297	-135 173
Créances nées d'opérations de réassurance	4 418 911	3 173 332	1 245 579	649 315	596 264
Autres créances	24 602 352	529 878	24 072 474	27 808 776	-3 736 302
Total	128 404 363	49 273 977	79 130 387	85 782 843	-6 652 458

AC611- Primes acquises et non émises :

La valeur des primes acquises et non émises (PANE) s'élève à 566 491 DT au 31/12/2018 contre 2 322 638 DT au 31/12/2017, soit une diminution de 1 756 147 DT et se détaillant comme suit :

Désignations	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Groupe	391 201	2 311 477	-1 920 276
Vie	0	11 161	-11 161
Auto	157 475	0	157 475
Transport	17 815	0	17 815
Total	566 491	2 322 638	-1 756 147

AC612- Créances nées d'opérations d'assurance directe

La valeur nette de cette rubrique s'élève à 23 954 719 DT au 31/12/2018 contre 25 575 818 DT au 31/12/2017, soit une diminution de 1 621 100 DT et se détaille ainsi :

Libellés	Valeur Brute 2018	Provision 2018	Valeur nette 2018	Valeur nette 2017	Variation nette
Primes à annuler (a)	-6 689 333		-6 689 333	-7 467 135	777 802
Agences-succursales (b)	73 442 960	42 798 909	30 644 051	33 042 953	-2 398 902
Total	66 753 627	42 798 909	23 954 719	25 575 818	-1 621 100

(a) Primes à annuler

Le solde de ce poste s'élève à - 6 689 333 DT au 31/12/2018.

(b) Agences- succursales

Ce poste présente un solde brut compensé de 73 442 960 DT au 31/12/2018. Il comprend les soldes débiteurs et créditeurs des intermédiaires.

AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

La valeur nette de cette rubrique s'élève à 29 291 123 DT au 31/12/2018 contre 29 426 297 DT au 31/12/2017, soit une diminution de 135 174 DT et se détaille ainsi :

Libellés	Valeur Brute 2018	Provision 2018	Valeur nette 2018	Valeur nette 2017	Variation nette
Comptes de liaison	32 062 982	2 771 858	29 291 123	29 426 297	-135 174
Total	32 062 982	2 771 858	29 291 123	29 426 297	-135 174

Le solde brut de ce poste s'élève à 32 062 982 DT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

Compagnie	Montant
COMPTE DE LIAISON STAR	12 266 432
COMPTE DE LIAISON ASTREE	993 714
COMPTE DE LIAISON COMAR	2 845 834
COMPTE DE LIAISON GAT	2 086 497
COMPTE DE LIAISON M.A.E	2 069 688
COMPTE DE LIAISON CARTE	779 597
COMPTE DE LIAISON CTAMA.MGA	3 320 177
COMPTE DE LIAISON MAGHREBIA	752 950
COMPTE DE LIAISON LLOYD	962 665
COMPTE DE LIAISON SELIM	294 902
COMPTE DE LIAISON BIAT ASSURANCES	475 571
COMPTE DE LIAISON BUAT	554 265
COMPTE DE LIAISON EL AMANA TAKAFUL	169 031
COMPTE DE LIAISON ATTAKAFULIA	252 666
COMPTE DE LIAISON ZITOUNA TAKEFUL	297 308
COMPTE DE LIAISON COMPAGNIE ETRANGERE	93 453
COMPTE DE LIAISON CX FGA	1 766 763
PREVISION DE RECOURS MATERIEL	2 081 468
	<u>32 062 982</u>

AC62 - Créances nées d'opérations de réassurances

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 245 579 DT et s'analyse comme suit :

Désignations	Valeur brute au 31/12/2018	Provision au 31/12/2018	Valeur nette au 31/12/2018
BEST RE	2 955 264	2 955 264	-0
Divers Réassureurs	1 463 647	218 068	1 245 579

AC63 - Autres créances

Le solde net de cette rubrique s'élève à 24 072 474 DT au 31/12/2018 contre 27 808 776 DT au 31/12/2017, soit une diminution de 3 736 302 DT et s'analyse comme suit :

Libellés	Valeur Brute 2018	Provision 2018	Valeur nette 2018	Valeur nette 2017	Variation nette
Personnel	327 961		327 961	313 540	14 421
Etat impôts et taxes (a)	18 786 917	26 780	18 760 137	25 783 209	-7 023 072
Débiteurs Divers	5 487 474	503 098	4 984 376	1 712 027	3 272 349
Total	24 602 352	529 878	24 072 474	27 808 776	-3 736 302

(a) Ce solde représente principalement le crédit d'impôt au 31/12/2018

Compagnie	Montant
Crédit impôt 2018(retenues à la source sur placements et acomptes provisionnels)	7 687 405
Impôt différé 2017	4 110 555
Impôt différé 2018	6 988 957
	18 786 917

Les origines de l'impôt différé au sein de l'AMI sont constituées des reports déficitaires.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que la compagnie disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits (ou augmentés) dans la proportion où il n'est plus désormais probable (où il redevient probable) qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

C'est pour cette raison, AMI assurances a procédé à l'actualisation de business plan et la prise en compte de résultat déficitaire de l'exercice 2018.

Cette revue a engendré la dépréciation de l'actif d'impôt différé de 8.7 MD.

AC7 - Autres éléments d'actif

AC71 - Avoirs en banques, CCP, chèques et caisses

Le solde net de cette rubrique s'élève à 10 817 342 DT au 31/12/2018 contre 12 254 620 DT au 31/12/2017, soit une diminution de -1 437 278 DT. Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Libellés	Valeur Brute 2018	Provision 2018	Valeur nette 2018	Valeur nette 2017	Variation nette
Effets et chèques en caisses	12 808 677	5 735 168	7 073 508	6 174 819	898 690
Banques	3 714 530		3 714 530	5 441 272	-1 726 742
Caisse	29 304		29 304	29 762	-458
Banques non encore transférées au nom d'AMI	608 768	608 768	0	608 767	-608 767
Total	17 161 279	6 343 936	10 817 342	12 254 620	-1 437 278

AC721 - Frais d'acquisition reportés

Le solde de ce compte s'élève à 7 454 677 DT au 31/12/2018 contre 7 657 489 DT au 31/12/2017, soit une diminution de 202 812 DT.

AC73 - Comptes de régularisation Actif

Le solde de cette rubrique qui s'élève à 7 026 882 DT au 31/12/2018 contre 11 706 349 DT au 31/12/2017, soit une diminution de 4 679 467 DT et se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Intérêts courus et non échus	6 714 127	10 192 481	-3 478 354
Charges payées ou comptabilisées d'avance	312 755	1 513 868	-1 201 113
Total	7 026 882	11 706 349	-4 679 467

CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

Libellés	01/01/2018 avant affectation	Affectations et imputations	Modifications comptables	Titres participatifs	Résultat 2018	Situation au 31/12/2018
Capital social	23 135 980					23 135 980
Reserves légales	1 254 345					1 254 345
Prime émission	12 064 645				-	12 064 645
Autres compléments d'apport	4 814 942	-	-		-	4 814 942
Report à nouveau	-38 251 794	-41 666 190			-	-79 917 985
Résultat de l'exercice	-41 666 190	41 666 190			-75 567 136	-75 567 136
Réserve de réévaluation	44 410 222					44 410 222
Titres participatifs				35 000 000		35 000 000
Total	5 762 149	0	0	35 000 000	-75 567 136	-34 804 988

PA2 - Provisions pour autres risques et charges

Les provisions pour autres risques et charges totalisent 2 243 292 DT au 31/12/2018 contre 1 706 391 DT au 31/12/2017, soit une augmentation de 536 900 D qui se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Provision pour indemnités de départ à la retraite	1 715 145	1 506 391	208 753
Provision pour litiges	395 807	200 000	195 807
Provision pour licenciement	132 340		132 340
Total	2 243 292	1 706 391	536 900

PA3 - Provisions techniques brutes

Cette rubrique totalise 448 111 862 DT au 31/12/2018 contre 388 750 728 DT au 31/12/2017, soit une augmentation de 59 361 135 DT détaillée comme suit :

Désignations	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Provision pour primes non acquises	59 128 381	61 645 195	-2 516 814
Provision mathématique vie (a)	32 524 913	33 313 583	-788 670
Provision pour sinistres à payer vie	5 165 098	4 730 310	434 788
Provision pour sinistres à payer non vie (b)	343 147 198	281 612 238	61 534 960
Autres provisions techniques	8 146 272	7 449 402	696 870
Total	448 111 862	388 750 728	59 361 135

Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

(a) Provision mathématique vie

Cette provision a été déterminée conformément aux notes techniques. La société a appliqué les dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 05 janvier 2009, modifiant l'arrêté du 27 février 2001, fixant la liste, le mode du calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

(b) Provision pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer se détaille comme suit à la date de clôture de l'exercice 2018 :

Branche	Montant
Incendie	2 518 125
Transport	1 539 672
Risques divers	2 466 030
Risques spéciaux	562 171
Automobile	332 803 380
Groupe	3 257 820
Total	343 147 198

PA5 - Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont augmenté de 2 927 644DT pour passer de 4 224 397 DT au 31/12/2017 à 7 152 041 DT au 31/12/2018.

Cette rubrique comprend les sommes prélevées sur les cessionnaires en garantie de leurs engagements envers les assurés de la mutuelle et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Dettes pour dépôt de primes	761 284	780 948	-19 664
Dettes pour dépôt de sinistre	6 390 757	3 443 449	2 947 308
Total	7 152 041	4 224 397	2 927 644

PA6 - Autres dettes

PA62 - Dettes nées d'opérations de réassurances

Les dettes nées d'opérations de réassurances s'élèvent à 5 446 022 DT au 31/12/2018 contre 3 537 465 DT au 31/12/2017, soit une augmentation de 1 908 557 DT

PA63 - Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent à 7 921 997 DT au 31/12/2018 contre 6 845 811 DT au 31/12/2017, soit une augmentation de 1 076 186 DT. Cette rubrique se détaille ainsi :

Désignations	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	182 900	170 400	12 500
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 528 466	5 829 031	699 435
Créditeurs divers EL ITTIHAD	631 302	631 302	0
Autres créditeurs divers	579 329	215 078	364 251
Total	7 921 997	6 845 811	1 076 186

PA7 - Autres Passifs

PA 71 - Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passifs sont passés de 5 309 956 DT en 2017 à 5 369 968 DT en 2018, soit une augmentation de 60 012 DT et s'analyse comme suit :

Désignations	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Provision pour congés payés	976 421	861 100	115 321
Produits constatés d'avance	307 245		307 245
Charges à payer	4 086 302	4 448 856	-362 554
Total	5 369 968	5 309 956	60 012

V - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT

PRNV1- Primes acquises

Les primes acquises non-vie totalisent en 2018 la somme nette de réassurances de 157 784 019 DT contre 140 424 164 DT en 2017 soit une variation nette de 17 359 855 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2018	Cessions 2018	Opérations nettes 2018	Opérations nettes 2017	Variations nettes
Primes émises et acceptées	164 664 023	-9 377 152	155 286 871	151 610 408	3 676 463
Variation de la PPNA	2 516 813	-19 665	2 497 148	-11 186 244	13 683 392
Total	167 180 836	-9 396 817	157 784 019	140 424 164	17 359 855

PRNT3- Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat

Les produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat sont passés de 7 245 785 DT en 2017 à 9 657 202 DT en 2018 soit une variation positive de 2 411 417 DT.

CHNV1- Charges de sinistres

Les charges des sinistres non-vie totalisent la somme nette de 177 166 236 DT en 2018 contre 127 225 897 DT en 2017 soit une augmentation de 49 940 339 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2018	Cessions 2018	Opérations nettes 2018	Opérations nettes 2017	Variations nettes
Sinistres payés	-121 714 499	1 781 673	-119 932 826	-108 486 842	-11 445 984
Variation de la PSAP	-61 534 961	4 301 551	-57 233 410	-18 739 055	-38 494 355
Total	-183 249 460	6 083 224	-177 166 236	-127 225 897	-49 940 339

CHNV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation non-vie totalisent la somme nette de 43 065 296 DT en 2018 contre 40 868 210 DT en 2017 soit une augmentation de 2 197 087 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2018	Cessions 2018	Opérations nettes 2018	Opérations nettes 2017	Variations nettes
Frais d'acquisition	-19 049 768		-19 049 768	-18 681 873	-367 895
Variation des frais d'acquisition reportés	-187 575		-187 575	1 606 487	-1 794 062
Frais d'administration	-25 013 483		-25 013 483	-24 865 588	-147 895
Commissions reçues des réassureurs		1 185 530	1 185 530	1 072 764	112 766
Total	-44 250 826	1 185 530	-43 065 296	-40 868 210	-2 197 087

CHNV5 - Autres charges techniques non-vie

Les autres charges techniques non-vie totalisent la somme nette de 14 998 205 DT en 2018 contre 24 765 508 DT en 2017 soit une diminution de 9 767 303 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2018	Cessions 2018	Opérations nettes 2018	Opérations nettes 2017	Variations nettes
Dotation provision créances douteuses	-10 848 437		-10 848 437	-20 066 446	9 218 009
Autres charges	-4 149 768		-4 149 768	-4 699 062	549 294
Total	-14 998 205	0	-14 998 205	-24 765 509	9 767 303

PRV1 - Primes vie2

Les primes émises et acceptées de la branche vie sont passées de 3 782 609 DT nettes de réassurances en 2017 à 2 193 262 DT nettes de réassurances en 2018 soit une diminution nette de 1 589 347 DT.

PRV2 - Produits de placements

Les produits de placements vie sont passés de 1 476 651 DT en 2017 à 1 442 213 DT en 2018 soit une diminution de 34 438 DT.

CHV1 - Charges de sinistres

Les charges de sinistres de la branche vie totalisent la somme nette de 1 968 294 DT en 2018 contre 1 103 447 DT en 2017, soit une augmentation nette de 864 847 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2018	Cessions 2018	Opérations nettes 2018	Opérations nettes 2017	Variations nettes
Sinistres payés	-1 840 947	439 670	-1 401 277	-1 302 201	-99 076
Variation de la PSAP	-434 788	-132 229	-567 017	198 754	-765 771
Total	-1 830 041	307 441	-1 968 294	-1 103 447	-864 847

CHV2 - Variation des autres provisions techniques

La rubrique variation de la provision d'assurance vie est passée de -1 817 194 DT en 2017 à 1 301 913 DT en 2018 soit une variation de 3 119 107 DT.

CHV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation vie totalisent la somme de 861 039 DT en 2018 contre 1 057 738 DT en 2017, soit une diminution de 196 699 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2018	Cessions 2018	Opérations nettes 2018	Opérations nettes 2017	Variations nettes
Frais d'acquisition	-400 565		-400 565	-677 104	276 539
Variation des frais d'acquisition reportés	-15 238		-15 238	-10 761	-4 477
Frais d'administration	-565 863		-565 863	-647 484	81 621
Commissions reçues des réassureurs		334 872	334 872	277 611	57 261
Total	-981 666	334 872	-646 794	-1 057 738	410 944

CHNV5 - Autres charges techniques vie

Les autres charges techniques vie totalisent la somme nette de 384 706 DT en 2018 contre 824 279 DT en 2017 soit une diminution de 439 573 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2018	Cessions 2018	Opérations nettes 2018	Opérations nettes 2017	Variations nettes
Dotation provision créances douteuses	-245 417		-245 417	-630 717	385 300
Autres charges	-139 289		-139 289	-193 561	54 272
Total	-384 706	0	-384 706	-824 279	439 572

CHV9 - Charges de placements

Les charges de placements sont passées de 665 349 DT en 2017 à 481 301 DT en 2018 soit une diminution de 184 048 DT.

RTNV - Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie :

Le résultat technique non-vie est passé de -52 790 013 DT en 2017 à -68 488 875 DT en 2018 soit une diminution de 15 698 862 DT.

RTV - Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie :

Le résultat technique vie est passé de -208 745 DT en 2017 à 1 456 214 DT en 2018 soit une augmentation de 1 664 959 DT.

PRNT1 - Produits des placements :

Les revenus des placements de l'état de résultat sont passés de 15 082 220 DT en 2017 à 16 173 722 DT en 2018 soit une variation positive de 1 091 502 DT.

CHNT1 - Charges des placements :

Les charges des placements sont de 5 397 558DT en 2018 contre 6 795 738 DT en 2017 soit une variation positive de 1 398 180 DT.

Note sur la répartition des charges par nature en charges par destination

Le total des charges par nature s'élève à 60 031 375 DT en 2018 contre 70 461 835 DT en 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation
CHNV 41-Frais d'acquisition non vie	19 049 768	18 681 873	367 895
CHNV 41-Frais d'acquisition vie	400 565	677 104	-276 539
CHNV43 Frais d'administration non vie	25 013 483	24 865 588	147 895
CHV43 Frais d'administration vie	565 863	647 483	-81 620
CHNV5 Autres charges techniques non vie	14 998 205	24 765 508	-9 767 303
CHV5 Autres charges techniques vie	384 706	824 279	-439 573
Total	60 412 590	70 461 835	-10 049 245

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation
Salaires et compléments de salaires	13 629 463	13 103 717	525 746
Charges sociales	2 838 445	2 700 647	137 798
Autres charges	-35 567	-584	-34 983
Total charges du personnel	16 432 341	15 803 780	628 561
Commission	19 450 333	19 358 977	91 356
STEG, SONEDE, Carburant	436 739	387 838	48 902
Imprimés et fournitures	1 182 046	1 279 007	-96 960
Sous traitance restaurant	8 409	17 889	-9 480
Loyers	338 652	413 500	-74 848
Entretien et réparation	319 684	292 471	27 213
Assurances	857 751	1 345 472	-487 721
Honoraires	1 837 897	1 576 222	261 676
Formations	424 346	351 138	73 208
Contribution organismes professionnels	634 735	588 187	46 548
Publicités	1 224 959	1 046 633	178 327
Missions, réceptions et déplacements	397 786	305 871	91 915
Transport du personnel	84 732	70 806	13 926
Subventions	624 042	722 070	-98 028
Frais de poste et de télécommunication et bancaires	413 700	326 076	87 625
Jetons de présence	192 500	168 000	24 500
Impôts et taxes	3 432 845	3 523 139	-90 293
Dotations aux amortissements et aux provisions	12 102 279	22 845 790	-10 743 511
Autres frais généraux	16 812	38 972	-22 160
Total frais par nature	60 412 590	70 461 835	-10 049 245

CHNT4- CHARGE D'IMPOTS :

La charge d'impôt est passée de 10 296 874 DT en 2017 à - 9 178 421 DT en 2018, soit une aggravation de 19 475 295.

Cette aggravation s'explique par la dépréciation de l'actif d'impôt différé à la suite de la perte de 2018 et la mise à jour du business plan.

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Impôts exigibles	-384 748	-372241
Impôts différés	-8 793 673	10 669 115
Total	-9 178 421	10 296 874

CHNT5- Pertes extraordinaires :

Les pertes extraordinaires sont passés de -5 000 DT en 2017 à -5 300 en 2018.

Désignations	31/12/2018
Contribution Conjoncturelle	5 300
Total	5 300

Note complémentaire sur les parties liées :

1. Informations sur les engagements

- Une convention cadre de bancassurance a été conclue en Novembre 2018 entre l'AMI et la BNA.
- En vertu d'une convention de compte courant associé conclue avec la société GMP en date du 08/02/2012, et modifiée par avenant du 18/12/2012, une avance en compte courant associé est consentie par l'AMI pour un montant de 60 000 D, remboursable à l'issue d'une période de deux ans compte tenu d'une rémunération sous forme d'intérêts au taux du marché monétaire TMM, soit 3,16%.

Ladite convention a été reconduite par une autre à la date du 01/04/2014 et ce, après le règlement des intérêts courus se rapportant à la première convention de compte courant échue le 31/03/2014.

L'intégralité de l'avance est remboursable à l'expiration d'une période de deux ans et portera intérêts au taux du marché monétaire TMM, soit 4,72%.
Echéance le 01/04/2018 : Non Remboursé en intérêt et principal et non renouvelé.

- La liste des emprunts obligataires souscrits par AMI assurances auprès de la BNA :

Dénomination	Principal souscrit	Principal restant au 31/12/2018	Date de Souscription	Echéance	Taux
BNA 2009	1.000.000	399.700	31/03/2009	07/04/2024	5.4%
BNA 2011 P/C F.G.A	1.000.000	1.000.000	26/05/2011	26/05/2021	6.2%
BNA 2016	8.000.000	4.800.000	19/10/2016	19/10/2021	7.4%
BNA 2017-1	500.000	400.000	17/02/2017	26/05/2022	7.4%
BNA 2017-2	5.000.000	4.000.000	21/12/2017	29/12/2022	7.6%
BNA 2018-1	2.500.000	2.500.000	22/07/2018	10/08/2023	8.25%
BNA 2018-1	1.000.000	1.000.000	30/07/2018	10/08/2023	8.25%
BNA 2018-1	500.000	500.000	31/07/2018	10/08/2023	8.25%
BNA 2018-1	1.000.000	1.000.000	09/08/2018	10/08/2023	8.25%
TOTAL	20.500.000	15.599.700			

- La liste des comptes à terme souscrits par AMI assurances auprès de la BNA :

Dénomination	Principal souscrit	Principal restant au 31/12/2018	Date de Souscription	Echéance	Taux
CAT BNA	800.000	800.000	01/07/2017	01/07/2019	8%
CAT BNA	700.000	700.000	11/09/2017	11/09/2019	8%
CAT BNA	5.000.000	5.000.000	16/01/2018	16/01/2019	8.45%
CAT BNA	2.000.000	2.000.000	01/03/2018	01/03/2019	8.60%
CAT BNA	1.000.000	1.000.000	09/07/2018	09/07/2019	9.97%
CAT BNA	2.000.000	2.000.000	19/10/2018	19/10/2019	12%
CAT BNA	3.000.000	3.000.000	29/10/2018	29/10/2019	12.50%
CAT BNA	5.500.000	5.500.000	24/12/2018	24/12/2019	14.50%
CAT BNA	35.000.000	35.000.000	28/12/2018	26/12/2023	7%
CAT BNA	1.000.000	1.000.000	31/12/2018	31/12/2019	14.5%
TOTAL	56.000.000	56.000.000			

- En 2008 AMI a souscrit à un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE », géré par BNA Capitaux, pour un montant de 8.000.000 D. Le 10/12/2018 les 80 000 parts ont été rachetés pour un montant global de 13.089.920 DT, soit une plus-value de 5.089.920 DT
- EN 2018 AMI a souscrit à un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » géré par BNA Capitaux, pour un montant de 8.000.068 DT.

2. Les garanties, sûretés réelles et cautions reçues ou données

2.1. Reçues : Néant

2.2. Données : Néant

3. Transferts de ressources

3.1. Reçues : Néant

3.2. Données :

- AMI Assurances détient des participations directes dans le capital de la société La Tunisienne des assurances Takaful « AT-TAKAFULIA » représentant ainsi 13 % du capital. En 2013, l'apport en capital dans la société « AT-TAKAFULIA » a atteint 1 300 000 D, divisé en 260.000 actions nominatives de 5 Dinars chacune, souscrites en numéraires et libérées en totalité.
- AMI Assurances détient des participations directes dans le capital de la société Groupement Mutualiste pour la Prévoyance « GMP » représentant ainsi 33.33% du capital pour un montant de 119.999 Dinars. En 2016 la société GMP a procédé à la réduction du capital pour le ramener de 1.200.000 D à 120.000 D. Cette réduction est réalisée par la réduction de la valeur nominale des actions de dix dinars à 1 dinar. La participation d'AMI assurances est passée de 260.000 D à 26.000 D. La conversion du compte courant d'actionnaire pour un montant de 80.000 D a ramené la participation de 26.000 D à 106.000 D. L'acquisition gratuite de 13.999 actions a ramené la participation d'AMI à 119.999 D

4. Relations commerciales

4.1. Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31/12/2017 : 1 454 636 D et se détaille comme suit :

Désignation	2018
Groupe HBG	395 539
Groupe VERMEG	972 336
UGTT	86 762
Total	1 454 637

4.2. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les autres parties liées : Néant

4.3. Les prestations de services reçues ou données

4.3.1. Reçues :

- AMI est locataire auprès de l'UGTT d'un immeuble sis à FAHS, avenue Habib Bourguiba. Le loyer mensuel de cet immeuble est de 300 D (HT).
- AMI Assurances a conclu en 2012 une convention de délégation de gestion, renouvelable annuellement par tacite reconduction, portant sur ses contrats d'assurance vie avec la société Groupement Mutualiste pour la Prévoyance « GMP » dans laquelle AMI Assurances est membre de son conseil d'administration. Cette convention donne lieu au paiement d'une rémunération comme suit :
 - o 2,5% du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par AMI Assurances au cours de l'exercice clos précédent celui au titre duquel les échéances sont dues ;
 - o 0,5% du chiffres d'affaires capitalisation réalisé par AMI Assurances au cours de l'exercice clos précédent celui au titre duquel les échéances sont dues.

Au titre de l'exercice 2018, le total des commissions perçues par GMP en rémunération de sa gestion s'est élevé à 191 727 D en TTC.

- AMI est locataire auprès de l'UGTT d'un immeuble sis à Tunis, Rue Ali Darghouth. Le loyer mensuel de cet immeuble est de 700 D (HT).

4.3.2. Données :

- AMI est locataire d'un immeuble à usage de bureau sis à Tunis, 16 avenue de Carthage, dont les 2ème et 3ème étage sont occupés par l'UGTT. Le loyer trimestriel de cet immeuble s'élève à 6 932 D (HT).
- AMI met à disposition de l'UGTT un appartement à usage de bureau sis, à Tunis, 25 avenue de Paris, qui est pris en location par AMI contre un loyer mensuel de 375 D (HT)

VI - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

Le détail de l'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2018 se présente comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation
- Trésorerie au début de l'exercice	16 081 606	15 054 260	1 027 346
- Trésorerie affectée aux activités d'exploitation	-32 931 768	2 197 650	-35 129 418
- Trésorerie affectée aux activités d'investissement	-988 559	-1 170 304	181 745
- Trésorerie provenant des activités de financement	35 000 000	0	35 000 000
Total	17 161 279	16 081 606	1 079 673

La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignations	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Effets et chèques en caisses	12 808 677	10 001 805	2 806 872
Banques	3 714 530	5 441 272	-1 726 742
Caisse	29 304	29 762	-458
Banques non encore transférées au nom d'AMI	608 768	608 767	1
Total	17 161 279	16 081 606	1 079 673

VII - EVENTUALITES ET EVENEMENTS POSTERIEURS :

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'AMI n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice.

VIII- NOTES COMPLEMENTAIRES

- Annexe 8 : Mouvements ayant affectés les éléments d'actif
- Annexe 9 : Etat récapitulatif des placements
- Annexe 11 : Ventilation des charges et des produits des placements
- Annexe 12 : Résultat technique par catégorie d'assurance- Vie
- Annexe 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance- Non-Vie
- Annexe 15 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Catégorie : Vie au 31/12/2017
- Annexe 16 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Catégorie : Non Vie au 31/12/2017

MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS DE L'ACTIF ANNEE 2018

Désignations	Valeur brute					Amortissements et provisions								VNC
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	Réévaluation	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		Cloture
						Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels														
Concessions, brevets, licences, marques	1 502 245	252 339			1 754 584	1 105 337		199 810				1 305 147		449 437
Fonds commercial	1 157 430	66 657			1 224 087	390 236		96 183				486 419		737 668
Total actifs incorporels	2 659 675	318 996	0		2 978 671	1 495 573	0	295 993	0	0	0	1 791 566	0	1 187 105
Actifs corporels d'exploitation														
Installations techniques et machines	4 849 330	610 823			5 460 153	2 621 214		508 293				3 129 507		2 330 646
Autres installations, outillage et mobilier	1 840 816	61 433			1 902 249	848 029		79 239				927 268		974 981
Dépôts et cautionnements	118 278		2 692		115 586									115 586
Total actifs corporels d'exploitation	6 808 424	672 256	2 692		7 477 988	3 469 243	0	587 532	0	0	0	4 056 775	0	3 421 213
Placements														
Terrains et constructions d'exploitation	73 441 282				73 441 282	1 983 475	0	1 381 573				3 365 049		70 076 233
Parts et actions de sociétés immobilières non cotés	400 000				400 000		7 052					7 052		392 948
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	20 484 398	1 994 788	9 980 012		12 499 174				57 909			0	3 138 878	9 360 296
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe	2 828 042	12 468 917	14 846 980		449 979	3 080 969						0	0	449 979
Autres parts d'OPVCM	24 370 400	10 445 319	10 143 394		24 672 325							0	0	24 672 325
Titres non cotés	10 946 381	846 966	1 199 973		10 593 375				802 874			0	2 363 026	8 230 349
Obligations et autres titres à revenus fixe	147 696 666	41 304 061			189 000 728							0	0	189 000 728
Autres prêts	3 150 821	4 019 705			7 170 526				610 000			0	610 000	6 560 526
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	3 463 143	1 564 629			5 027 772							0	0	5 027 772
												0	0	0
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	288 408		43 414		244 994							0	0	244 994
Total placements	287 069 541	72 644 385	36 213 772	0	323 500 155	1 983 475	4 648 173	1 381 573	1 470 783	0	0	3 365 049	6 118 956	314 016 150
Total Général	296 537 640	73 635 637	36 216 464		333 956 814	6 948 291	4 648 173	2 265 098	1 470 783	0	0	9 213 390	6 118 956	318 624 468

ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

Désignation	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins valeur latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	73 841 282	70 469 181		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	12 499 174	9 360 296		
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe	449 979	449 979		
Autres parts d'OPVCM	24 672 325	24 672 325		
Titres non cotés	10 593 375	8 230 349		
Obligations et autres titres à revenus fixe	189 000 727	189 000 727		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	7 170 526	6 560 526		
Dépôts auprès des entreprises cédantes	244 994	244 994		
Autres dépôts	5 027 772	5 027 772		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Total placements	323 500 155	314 016 151		
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	311 056 862	302 182 857		
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	0	0		

ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

DESIGNATION	VB AU 31/12/2018	AMORTISSEMENT NT OU PROVISION	VN AU 31/12/2018
TERRAIN 15 RUE MAURITANIE	1 035 000		1 035 000
TERRAIN AU LAC DE TUNIS	9 775 806		9 775 806
TERRAIN SFAX B ABDESSALEM	116 899	39 765	77 133
GARAGE RUE MZ BOURGUIBA TUNIS	505 336	43 204	462 133
IMMEUBLE SFAX B ABDESSALEM	180 332		180 332
IMMEUBLE SIEGE	2 430 099	262 235	2 167 864
IMMEUBLE SFAX	2 802 825	269 562	2 533 264
IMMEUBLE SOUSSE	1 625 443	143 286	1 482 157
IMMEUBLE BIZERTE	1 318 383	128 383	1 190 000
IMMEUBLE GABES	1 074 191	54 805	1 019 386
IMMEUBLE NOUVEAU SIEGE LAC 2	52 110 799	2 397 348	49 713 451
IMMEUBLE NABEUL	458 106	26 461	431 645
CONSTRUCTION EN COURS RUE MENZEL BOURGUIBA	8 064		8 064
AUGMENTATION CAPITAL STE IMMOBILIERE DE LA MAE	400 000	7 052	392 948
ACTIONS SOCIETE OFFICEPLAST	1 589 687	2 339	1 587 348
ACTION MONOPRIX	1 250 772	539 729	711 043
ACTION S.F.B.T.	592 815		592 815
ACTIONS TUNIS RE	6 823 258	907 489	5 915 769
ACTIONS CITY CARS (K.L.A)	836 643	122 147	714 497
PARTICIP CAPITAL DAMAN TUNISIE	105 999	105 999	0
ACTIONS STE ATTAFAFOULIA	1 300 000	585 323	714 677
ACTION MCP EQUITY	299 117		299 117
SICAV ATTJARI BANK SOS	48 394		48 394
SICAV TUNISIE VALEUR ENTREPRISE	102 467		102 467
FOND COMMUN DE PLACEMENT INNOVATION (STB FINANCE)	583 903		583 903
FOND COMMUN DE PLACEMENT MAC HORIZON 2022 FCP	1 249 970		1 249 970
FCPR MAXULA JASMIN	3 185 000		3 185 000
FOND COMMUN DE PLACEMENT (F.C.P. VALEUR INSTITUTIONNEL)	2 000 000		2 000 000
F.C.P.R MAXULA CROISSANCE ENTREPRISE	500 000		500 000
FOND COMMUN DE PLACEMENT (F.C.P.R AZIMUTS)	2 250 000		2 250 000
FOND COMMUN DE PLACEMENT F.C.P.R MAX-ESPOIR	1 649 100		1 649 100
FOND COMMUN DE PLACEMENT (F.C.P.R SWING)	3 000 000		3 000 000
FOND COMMUN DE PLACEMENT ATTJARI FCP DYNAMIQUE	1 249 915		1 249 915
FOND COMMUN DE PLACEMENT BIAT EQUITY PERFORMANCE	1 004 369		1 004 369
FOND COMMUN PLACEMENT SECURITE BNA	8 000 068		8 000 068
ACTION NON COTEE S.T.M.		1 860	0
ACTION NON COTEE COPHUTOUR	17 430	17 430	0
ACTIONS NON COTES STIL	718	718	0
ACTION NON COTEE LOISIR	2 000	2 000	0
ACTION NON COTEE ISKEN	8 000	8 000	0
ACTION NON COTEE WARAK	9 000	9 000	0
ACTION NON COTES HOTEL AMILCAR	619 992	619 992	0
ACTION NON COTEE COPHUTOUR	5 000	5 000	0
ACTION NON COTEE IMPRIMERIE U.G.T.T	20 000	20 000	0
ACTIONS NON COTES SODAT	1 950	1 950	0
ACTIONS NON COTES BTS	10 000		10 000
ACTION NON COTE SOCIAL RESIDENCE CAP BON SA	500 000	7 457	492 543
ACTION NON COTE SOCIAL MUTUELLE DU SAVOIR	200 000	93 024	106 976
ACTION NON COTEE S.D.A		7 500	0
ACTION NON COTE STIP	1 600 000	108 232	1 491 768
ACTION STE TOSCANI	450 000	22 381	427 619
ACTIONS BK FOOD	619 925		619 925
ACTIONS NON COTES SOCIETE JAPANESE MOTORS COMPANY	2 400 000	1 467 789	932 211
ACTIONS NON COTES SOCIETE GAMARTI INTERNATIONAL CLINIC	1 000 000		1 000 000
ACTIONS NON COTES STE AL HADAYA AGRICOLE S.A	2 400 000	377 053	2 022 947
ACTIONS NON COTES POLYCLINIQUE DU CAP BON (PCB S.A)	220 000	156 768	63 232
ACTION N COTE SYPLAX	100 000	100 000	0
ACTION N COTE STE AUTOMOBIL SA	400 000	212 724	187 276
EMPRUNT ATTJARI LEASING	1 740 000		1 740 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE STB	816 400		816 400
EMPRUNT OBLIGATAIRE TUNISIE LEASING	690 000		690 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE LANSIBRAL LEASE	1 460 000		1 460 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE MEUBLATEX 2008 ET 2015	200 000		200 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE A.T.L	1 620 000		1 620 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE SERVICOM	500 000		500 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTK 2009	406 520		406 520
TITRES PARTICIPATIFS BANQUE ZITOUNA	2 000 000		2 000 000
EMPRUNT OBLIG LANSIBRAL LEASE 2017	800 000		800 000
EMP OBLIG TUNISIE LEASING 2017-1	240 000		240 000
EMPRUNT OBLIG SUBORD UIB 2016	400 000		400 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE CIL	280 000		280 000
EMPRUNT OBLIG ATL 2017-1 -2	700 000		700 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE UBCL	280 000		280 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE UIB	697 780		697 780
EMPRUNT OBLIGATAIRE MODERN LEASING 2012	80 000		80 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE UNIFACTOR	120 000		120 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE ATTJARI	500 000		500 000
EMPRUNT ATTJ LEASING 2016-2	300 000		300 000
EMPRUNT OBLIG ATTJARI BANK 2017	240 000		240 000
EMPRUNT OBLIG SUBORDONNE STB 2017-1	280 000		280 000
EMP OBLIG CIL 2017-1	160 000		160 000
TITRES PARTICIPATIFS CHAHADET ZIT-2017	500 000		500 000
TITRES PARTICIPATIFS CHAHADET WIFAK BK	1 000 000		1 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BIAT	1 900 000		1 900 000
EMP OBLIG SUBORDONNE BIAT 2017	400 000		400 000
EMPRUNT OBLIG SUBORD BNA 2017-1	4 400 000		4 400 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE BNA 2009	399 700		399 700
EMPRUNT OBLIGATAIRE BNA 2011 P/C F.C.A	1 000 000		1 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE BNA 2016	4 800 000		4 800 000
EMPRUNT OBLIG BNA 2018-1 A	5 000 000		5 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BH	3 825 800		3 825 800
EMPRUNT OBLIGATAIRE MICROCRED2018-1	500 000		500 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE A.B TUNIS	1 053 270		1 053 270
EMPRUNT OBLIG AMEN BANK 2017-1	160 000		160 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE AMEN BANK SOUSSE	80 000		80 000
EMPRUNT OBLIG ENDA TAMWEL 2017	1 200 000		1 200 000
EMPRUNT OBLIG SUBORD ATB 2017	3 000 000		3 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTE	830 000		830 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTK 2012/1	71 450		71 450
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTK 2014/1	40 000		40 000
B.T.A. ATTJARI BANK TUNIS	51 475 975		51 475 975
B.T.A. BIAT TUNIS	4 901 683		4 901 683
B.T.A AMEN INVEST	1 469 500		1 469 500
B.T.A AMEN BANQUE TUNIS	5 745 074		5 745 074
EMP NATIONAL 2014	3 987 576		3 987 576
COMPTE A TERME STB LAFAYETTE	7 150 000		7 150 000
COMPTE A TERME STB GABES	300 000		300 000
COMPTE A TERME BNA LES BERGES DU LAC	21 000 000		21 000 000
CAT BNA PLACEMENT	35 000 000		35 000 000
COMPTE A TERME BH LAC 2	9 500 000		9 500 000
COMPTE A TERME ET C.D.P AB SOUSSE	1 000 000		1 000 000
COMPTE A TERME B.T.E.	500 000		500 000
COMPTE A TERME RTE VIE	100 000		100 000
COMPTE A TERME AB SFAX	500 000		500 000
COMPTE A TERME ATB SFAX	1 300 000		1 300 000
COMPTE A TERME UBCL PLACE PASTEUR	400 000		400 000
PRET RECALL HOLDING	2 999 480		2 999 480
PRET POLYCLINIQUE DU CAP BON PCB SA	200 000	200 000	0
PRET AU PERSONNEL	3 561 046		3 561 046
PRET SOCIETE HOTELIERE ET IMMOBILIERE AMILCAR	350 000	350 000	0
PRET SOCIETE GROUPEMENT MUTUEL STE POUR LA PREVOYANCE (GMP)	60 000	60 000	0
DEPOTS AUPRES DES BQS ET ETAB FINAN " CONSIG"	5 027 772		5 027 772
CREANCES POUR ESPECES DEPOSES CHEZ LES CEDANTES	244 994		244 994
	323 500 155	9 484 005	314 016 150

VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DES PLACEMENTS

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus et Frais financiers	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers			0	PRNT11 + PRNT13 +
Revenu des participations		16 803 218	16 803 218	PRNT14 + PRV21 +
Revenu des autres placements		104 710	104 710	PRNT12 + PRV22
Autres revenus financiers		708 006	708 006	PRNT2
Total produits des placements	0	17 615 935	17 615 935	
Intérêts		5 274 749	5 274 749	CHNT12 + CHNT13 + CHV92 + CHV93
Frais externes		536 901	536 901	CHNT3
Autres frais		604 110	604 110	CHV91+CHNT11
Total charges des placements	0	6 415 760	6 415 760	

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE VIE

LIBELLES	TEMPORAIRES DECESE ET	TOTAL
Primes	3 701 564	3 701 564
Charges de prestations	-1 840 947	-1 840 947
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	353 881	353 881
Solde de souscription	2 214 498	2 214 498
Frais d'acquisition	-400 565	-400 565
Autres charges de gestion nettes	-965 807	-965 807
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-1 366 372	-1 366 372
Produits nets de placements	960 912	960 912
Solde financier	960 912	960 912
Primes cédées et/ou retrocédées	-1 508 301	-1 508 301
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	439 670	439 670
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	381 014	381 014
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	334 872	334 872
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-352 745	-352 745
Résultat technique	1 456 292	1 456 292
Informations complémentaires		
Montant des rachats		
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture	37 690 011	37 690 011
Provisions techniques brutes à l'ouverture	38 043 892	38 043 892

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE NON VIE

LIBELLES	INCENDIE	TRANSPORT	RISQ.DIVERS	RISQ.SPX	AUTOMOBILE	GROUPE	TOTAL
	4 049 078	1 982 039	2 053 954	956 840	148 048 158	10 090 767	167 180 836
Primes émises	3 194 478	2 004 836	1 880 702	765 761	146 727 479	10 090 767	164 664 023
Variation des primes non acquises	854 601	-22 797	173 252	191 078	1 320 679	0	2 516 813
Charges de prestations	738 000	638 520	381 965	198 169	169 764 143	12 131 132	183 851 930
Prestations et frais payés	45 931	38 716	819 284	102 409	108 617 323	12 090 835	121 714 499
Charges des provisions pour prestation et diverses	692 070	599 804	-437 319	95 760	61 146 820	40 297	62 137 431
Solde de souscription	3 311 078	1 343 519	1 671 989	758 671	-21 715 985	-2 040 365	-16 671 094
Frais d'acquisition	614 223	154 131	230 212	92 088	17 911 477	235 212	19 237 342
Autres charges de gestion nettes	776 226	487 155	456 992	186 072	35 653 290	2 451 954	40 011 688
Charges d'acquisition et de gestion nettes	1 390 449	641 286	687 204	278 160	53 564 767	2 687 166	59 249 030
Produits nets de placements	110 038	40 518	82 113	36 956	9 305 408	82 169	9 657 202
Participations aux résultats	0	0	0	0	0	-94 398	-94 398
Solde financier	110 038	40 518	82 113	36 956	9 305 408	-12 229	9 562 804
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-2 654 589	-1 462 309	-851 633	-457 282	-3 971 003	0	-9 396 817
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	23 418	42 031	688 684	87 835	939 705	0	1 781 673
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	424 995	604 699	-555 142	86 141	3 740 858	0	4 301 551
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats							0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	681 574	259 895	123 926	120 135	0	0	1 185 530
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-1 524 602	-555 684	-594 166	-163 170	709 560	0	-2 128 063
Résultat technique	506 065	187 067	472 733	354 296	-65 265 784	-4 739 760	-68 485 383
Informations complémentaires							
Provisions pour primes non acquises dôtüre	-1 736 383	-368 134	-464 149	-846 316	-55 713 400	0	-59 128 381
Provisions pour primes non acquises ouverture	2 590 983	345 336	637 401	1 037 395	57 034 079	0	61 645 195
Provisions pour sinistres à payer à la dôtüre	2 518 125	1 539 672	2 466 030	562 171	332 803 381	3 257 819	343 147 198
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	-1 826 055	-939 868	-2 903 350	-466 411	-272 259 032	-3 217 522	-281 612 238
Autres provisions techniques dôtüre					8 051 874		8 051 874
Autres provisions techniques ouverture					-7 449 402		-7 449 402
Provision pour PB et ristourne (Non vie) à la dôtüre						94 398	94 398
Provision pour PB et ristourne (Non vie) à l'ouverture						0	0

Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers

LIBELLES	Raccordement	TOTAL
Primes	PRV 1 1 ^o colone	3 701 564
Charges de prestations	CHV1 1 ^o colonne	-1 840 947
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	CHV2 1 ^o colonne	353 881
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHV10 - PRV3 1 ^o colonne	0
Solde de souscription		2 214 498
Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42	-400 565
Autres charges de gestion nettes	CHV43 + CHV5 - PRV4	-965 807
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-1 366 372
Produits nets de placements	PRV2 - CHV9	960 912
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3 1 ^o colonne	0
Solde financier	0	960 912
Primes cédées et/ou retrocédées	PRV1 2 ^o colonne	-1 508 301
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2 ^o colonne	439 670
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2 ^o colonne	381 014
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2 ^o colonne	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV44 2 ^o colonne	334 872
Solde de réassurance et/ou de rétrocession		-352 745
Résultat technique		1 456 292
Informations complémentaires		
Montants des rachats Vie		
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture		37 690 011
Provisions techniques brutes à l'ouverture		38 043 892
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers

LIBELLES	Raccordement	TOTAL
Primes acquises		
Primes émises	PRNV11 1 ^o colonne	164 664 023
Variation des primes non acquises	PRNV12 1 ^o colonne	2 516 813
Charges de prestations		
Prestations et frais payés	CHNV11 1 ^o colonne	-121 714 499
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHNV12 + CHNV6 1 ^o colonne	-62 137 432
Solde de souscription		-16 671 095
Frais d'acquisition	CHNV41 + CHNV42	-19 237 342
Autres charges de gestion nettes	CHNV43 + CHNV5 - PRNV2	-40 011 688
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-59 249 030
Produits nets de placements	PRNT3	9 657 202
Participation aux résultats	CHNV3 1 ^o colonne	-94 398
Solde financier	0	9 562 804
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRNV1 2 ^o colonne	-9 396 817
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHNV11 2 ^o colonne	1 781 673
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHNV12 + CHNV2 + CHNV6 2 ^o colonne	4 301 551
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHNV3 2 ^o colonne	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHNV44	1 185 530
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	0	-2 128 062
Résultat technique	0	-68 485 384
Informations complémentaires		
Provisions pour primes non acquises clôture		59 128 381
Provisions pour primes non acquises ouverture		61 645 195
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		343 147 198
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture		281 612 238
Autres provisions techniques clôture		8 051 874
Autres provisions techniques ouverture		7 449 402
Provision pour PB et ristourne (Non vie) à la clôture		94 398
Provision pour PB et ristourne (Non vie) à l'ouverture		0
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

Tunis, le 06 mars 2020

**A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE « ASSURANCES MULTIRISQUES
ITTIHAD « AMI ASSURANCES - S.A »**

OBJET : Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018

Messieurs,

I-Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société **ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES »** qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2018 faisant apparaître un total de 441 440 194 Dinars, l'état de résultat faisant apparaître un résultat déficitaire de 75 567 136 Dinars, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive de 17 161 279 DT ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptables des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1- Evaluation des provisions techniques :

Les provisions techniques, figurant au bilan au 31 décembre 2018 pour un montant de 448 111 862 Dinars, représentent le poste le plus important du passif.

Le calcul des provisions techniques relève d'une obligation légale et requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des taux de frais de gestion retenus.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions techniques, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la détermination des provisions techniques
- Apprécier la pertinence des méthodes de calculs utilisés pour l'estimation des provisions
- S'assurer que les provisions techniques ont été évaluées conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation
- Apprécier la fiabilité des états produits par votre société, retraçant les données historiques et servant de base à l'estimation des provisions.
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des IBNeR et des IBNyR
- Analyser le dénouement de la provision pour sinistres de l'exercice précédent avec les charges réelles de sinistres.
- Examiner un échantillon des dossiers sinistres des différentes branches d'assurances conformément aux dispositions de la circulaire du CGA n° 2010-258
- Prendre connaissances des travaux effectués par l'actuaire contrôleur

AMI assurances a procédé à l'audit approfondi des provisions pour sinistres à payer auto arrêtés au 31-12-2018 cette action a mené à l'ajustement des provisions sur la base des données disponibles dans les dossiers physiques, à la mise à jour des coûts moyens et à la requalification de la responsabilité de certains sinistres. Les tardifs ont été estimés compte tenu d'un ajustement ayant porté à la fois sur le nombre des dossiers et sur les coûts moyens arrêtés par année de survenance.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la société et en application de la circulaire n°258 de l'année 2010 du ministre des finances.

3.2- Evaluation des provisions pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe :

La provision pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe constatée au 31 décembre 2018 se rapporte aux créances suivantes :

- Créances sur assurés et sur intermédiaires d'assurances
- Créances sur les compagnies d'assurance au titre des conventions IDA/HIDA
- Chèques impayés sur assurés et sur intermédiaires

Compte tenu de la part importante de jugement de la direction et de la variation significative de la provision en 2018, nous avons considéré que l'estimation de ces provisions constitue un point clé d'audit.

Pour apprécier le caractère raisonnable des provisions pour dépréciation, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Apprécier le respect des prescriptions de la circulaire du CGA n° 24/2017 en date du 29 mars 2017 relative aux nouvelles modalités de calcul des provisions sur les créances des assurés et des intermédiaires d'assurance
- Effectuer des demandes de confirmation de soldes auprès des intermédiaires d'assurance
- Apprécier le caractère prudent et justifié des provisions constituées au titre des créances sur les compagnies adverses.

3.3- Comptabilisation de l'impôt différé

AMI assurances a procédé à l'actualisation du business plan et la prise en compte de résultat déficitaire de l'exercice 2018. Nous avons accompli les diligences suivantes :

- S'assurer que les déficits enregistrés sont fiscalement reportables
- S'assurer que l'AMI disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées

- S'assurer du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans le business plan qui démontre l'existence de bénéfices pendant la période fiscale couverte par l'imputation des déficits reportés

4- Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, et des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler plusieurs insuffisances au niveau du système d'information et de contrôle interne de la société, y compris l'évaluation des sinistres à payer pouvant avoir un impact significatif sur les comptes.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur. Toutefois, certains comptes des actionnaires issus de la

démutualisation gagneront à être complétés par des informations relatives à leur identification.

3- Continuité d'exploitation

En raison des pertes enregistrées par la société, les capitaux propres totalisent au 31/12/2018 un montant négatif de 34 804 988 DT qui est donc en deçà de la moitié du capital social. En conséquence, en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois de l'approbation des comptes pour se prononcer sur la continuité d'exploitation.

4- Autres vérifications

Nous avons examiné les ratios prudentiels de la société tels que déterminés au 31 décembre 2018 et formulons les observations suivantes :

- La marge de solvabilité est en dessous du minimum réglementaire prévu par les dispositions de l'article 58 bis du code des assurances
- Le taux de représentation des engagements techniques s'établit à 75,31 %, et il est en deçà du taux minimum de 100% prévu par l'article 29 de l'arrêté du 27 février 2001 fixant la liste et le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

P/ GAC - CPA International

Chiheb GHANMI

FMBZ-KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

Tunis, le 06 mars 2020

**A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE « ASSURANCES MULTIRISQUES
ITTIHAD « AMI ASSURANCES - S.A »**

OBJET : Rapport spécial - Exercice 2018

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations conclues en 2018

- La liste des emprunts obligataires souscrits par AMI assurances auprès de la BNA :

Dénomination	Principal souscrit	Principal restant au 31/12/2018	Date de Souscription	Echéance	Taux
BNA 2018-1	2.500.000	2.500.000	22/07/2018	10/08/2023	8.25%
BNA 2018-1	1.000.000	1.000.000	30/07/2018	10/08/2023	8.25%
BNA 2018-1	500.000	500.000	31/07/2018	10/08/2023	8.25%
BNA 2018-1	500.000	500.000	09/08/2018	10/08/2023	8.25%
BNA 2018-1	500.000	500.000	09/08/2018	10/08/2023	8.25%

- La liste des comptes à terme souscrits par AMI assurances auprès de la BNA :

Dénomination	Principal souscrit	Principal restant au 31/12/2018	Date de Souscription	Echéance	Taux
CAT BNA	5.000.000	5.000.000	16/01/2018	16/01/2019	8.45%
CAT BNA	2.000.000	2.000.000	01/03/2018	01/03/2019	8.60%
CAT BNA	1.000.000	1.000.000	09/07/2018	09/07/2019	9.97%
CAT BNA	2.000.000	2.000.000	19/10/2018	19/10/2019	12%
CAT BNA	3.000.000	3.000.000	29/10/2018	29/10/2019	12.50%
CAT BNA	5.500.000	5.500.000	24/12/2018	24/12/2019	14.50%
CAT BNA	35.000.000	35.000.000	28/12/2018	26/12/2023	7%
CAT BNA	1.000.000	1.000.000	31/12/2018	31/12/2019	14.5%

- Une convention cadre de bancassurance a été conclue en Novembre 2018 entre l'AMI et la BNA.
- En 2018 AMI assurances a souscrit à un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » géré par BNA Capitaux, pour un montant de 8 000 068 DT.

B- Conventions et opérations conclues antérieurement à 2018

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 :

- AMI est locataire d'un immeuble à usage de bureau sis à Tunis, 16 avenue de Carthage, dont les 2ème et 3ème étages sont occupés par l'UGTT. Le loyer trimestriel de cet immeuble s'élève à 6 932 DT (HT). L'UGTT est membre du conseil d'administration de l'AMI. AMI loue auprès de l'UGTT un dépôt réservé comme espace de conservation des archives, sis à Tunis, rue «Ali Dargouth» contre un loyer mensuel de 700 DT.
- Mise à disposition de l'UGTT d'un appartement à usage de bureau sis, à Tunis, 25 avenue de Paris, qui est pris en location par AMI contre un loyer mensuel de 375 DT (HT).
- AMI est locataire auprès de l'UGTT d'un immeuble sis à FAHS, avenue Habib Bourguiba. Le loyer mensuel de cet immeuble est de 300 DT (HT).
- La société « AMI » a conclu une convention de délégation de gestion portant sur ses contrats d'assurance-vie avec la société GMP dans laquelle AMI est membre de son conseil d'administration, et ce pour une durée initiale allant du 16 Février 2012 jusqu'au 31 Décembre 2013, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Cette convention donne lieu au paiement à GMP d'une rémunération détaillée comme suit : 9 2,5 % du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par AMI au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les

échéances sont dues. 9 0,5% du chiffre d'affaires capitalisation réalisé par AMI au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.

- Au titre de l'exercice 2018, le total des sommes payées par AMI en application de cette convention s'est élevé à 191 727 044 DT en TTC.
- En vertu d'une convention de compte courant conclue avec la société GMP en date du 08/02/2012, et modifié par un avenant du 18/12/2012, une avance en compte courant associé est consentie par l'AMI d'un montant de 60 000 DT, remboursable à l'issue d'une période de deux ans compte tenu d'une rémunération sous forme d'intérêts au taux du marché monétaire TMM, soit 3,16%. Cette convention a été renouvelée le 01 avril 2014 pour une période de 2 ans compte tenu d'une rémunération sous forme d'intérêts aux taux du marché monétaire TMM, soit 4,72%. Il est à noter qu'aucun remboursement n'a eu lieu concernant cette avance.
- Les emprunts obligataires souscrits par AMI assurances auprès de la BNA avant 2018 sont en nombre de cinq illustrés comme suit :

Dénomination	Principal souscrit	Principal restant au 31/12/2018	Date de Souscription	Echéance	Taux
BNA 2009	1.000.000	399.700	31/03/2009	07/04/2024	5.40%
BNA UFGA 2011	1.000.000	1.000.000	26/05/2011	26/05/2021	6.20%
BNA 2016	8.000.000	4.800.000	19/10/2016	19/10/2021	7.40%
BNA 2017-1	500.000	400.000	10/03/2017	26/05/2022	7.40%
BNA 2017-2	5.000.000	4.000.000	21/12/2017	19/12/2022	7.60%
Total	15.500.000	10.599.700			

- Les comptes à terme souscrits par AMI assurances auprès de la BNA avant 2018 sont en nombre de deux illustrés comme suit :

Dénomination	Principal souscrit	Principal restant au 31/12/2018	Date de Souscription	Echéance	Taux
CAT BNA	800.000	800.00	01/07/2017	01/07/2019	8.00%
CAT BNA	700.000	700.00	11/09/2017	11/09/2019	8.00%
Total	1.500.000	1.500.000			

- En 2008 AMI assurances a souscrit à un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE », géré par BNA Capitaux, pour un montant de 8.000.000 D. Le 10/12/2018 les 80 000 parts ont été rachetés pour un montant global de 13.089.920 DT, soit une plus-value de 5.089.920 DT

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du l'actuel Directeur Général a été fixée par le conseil d'administration réuni le 10/11/2017. Cette rémunération se présente comme suit :
 - Un salaire annuel net de 240 000 DT
 - Une voiture de fonction
 - 400 litres de carburant
 - Les avantages en nature accordés au personnel en bons de restauration et la couverture en maladie groupe .
- Le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration a été fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22/06/2017 à un montant brut de 7 000 DT. Le montant des jetons de présence servis au cours de l'année 2018 aux membres du conseil d'administration s'élève à 52 500DT.
- Le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs, membres des comités permanents issus du Conseil d'administration, est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14/12/2018 à un montant brut de 7 000 DT. Le montant total servi au cours de l'année 2017s'élève à 192 500 DT. Ce montant se détaille par comité comme suit :
 - Comité stratégique : 28 000 DT ;
 - Comité permanent d'audit : 31 500 DT ;
 - Comité permanent de placements : 28 000 DT ;
 - Comité des risques : 24 500 DT ;
 - Comité de nomination et de rémunération : 28 000 DT ;

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

P/ GAC - CPA International

Chiheb GHANMI

FMBZ-KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU